

# La police de la ville de Neuchâtel au 1er juin 2008



## 1er Juin 2008, une date importante dans l'organisation de la police de la ville de Neuchâtel

**1990 fut une année importante** dans la mutation de la police de la ville de Neuchâtel. En effet, cette année là, la police se réorganisait en séparant l'activité sanitaire et du feu de la mission de police. Le Service d'incendie et de secours était créé et traitait tous les cas relatifs aux incendies et aux interventions sanitaires. Le corps de police s'occupait dès cette date que des missions de police dans les domaines de l'intervention urgente, de prévention ainsi que de tous les aspects liés à la circulation.

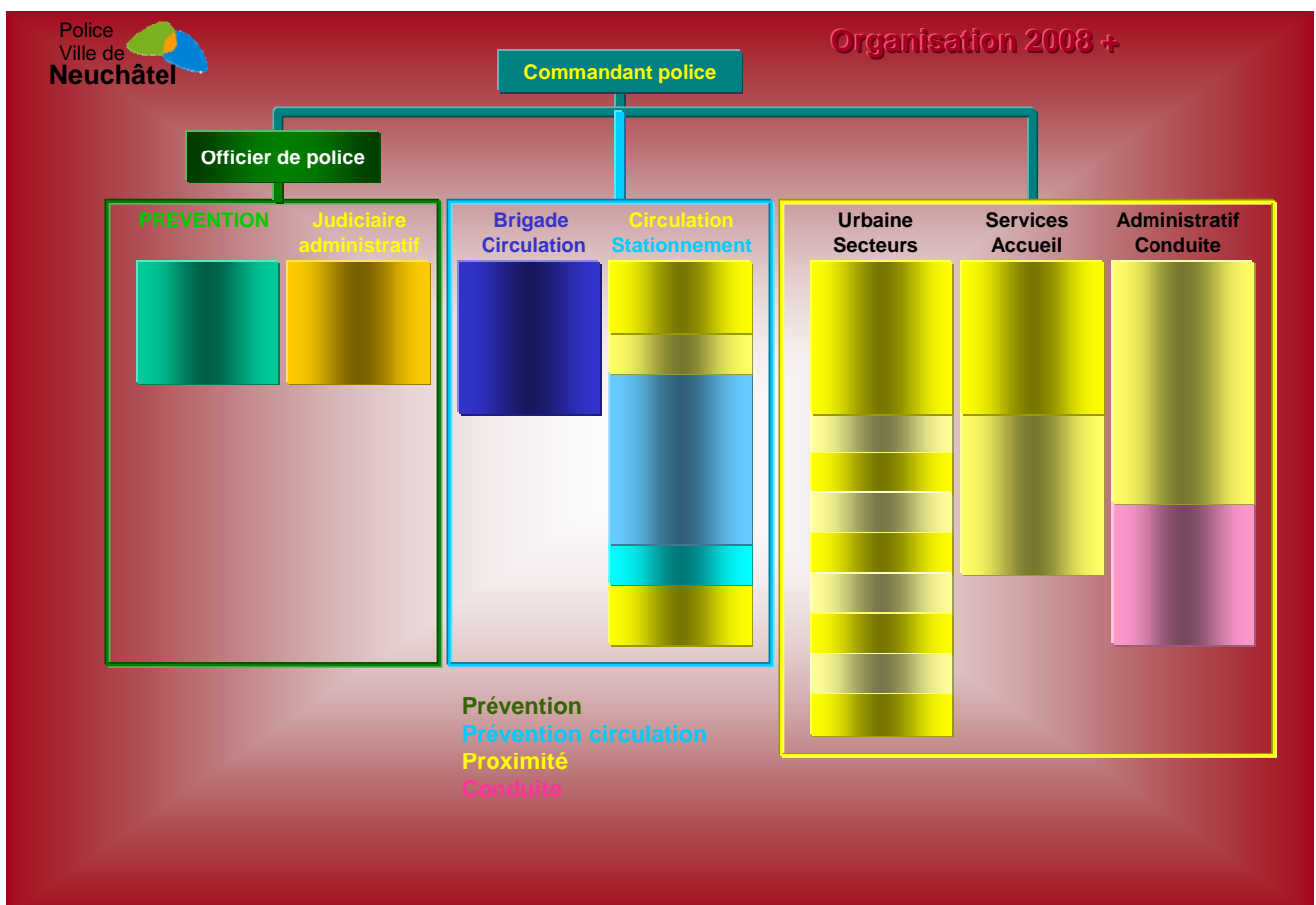
*Une police au service de la population*

**Le 1er juin 2008**, retraits en force une convention signée entre le canton et la ville de Neuchâtel. Cette convention laissait à la seule police cantonale tous les aspects des interventions urgentes, dites de police secours et

La police de la ville de Neuchâtel est placée sous les ordres d'un commandant. Il dispose d'un état-major composé de collaborateurs spécialisés dans des domaines spécifiques.

Elle est structurée en trois secteurs, à savoir la prévention et le service judiciaire et administratif, la circulation et le stationnement, la police de proximité soit la brigade urbaine, les policiers de secteurs, les services d'accueil et de réception ainsi que les services administratifs, de planification et de conduite.

les activités de la police de la ville s'exercent en principe exclusivement sur le territoire de la Ville de Neuchâtel. Sa surface représente plus de 1710 hectares dont 672 en site urbain. Sur demande de l'Autorité, elle peut être appelée à renforcer une des polices du canton de Neuchâtel.



**Prévenir les délits et infractions par une présence ciblée dans le terrain.**

*Ce travail s'effectue sous forme de patrouilles pédestres ou à vélo et motorisées. Il est important que le policier soit visible dans nos rues ou sur les rives du lac. La présence à l'extérieur des locaux est très importante.*

**Protéger les personnes et les biens.**

*Cette mission est préventive et concerne les vols sous toutes les formes y compris le vol à l'étalage, les agressions, les déprédations, le bruit excessif, etc.*

**Aider et secourir les personnes menacées, victimes, affaiblies ou malades.**

*Le secours consiste à prendre les premières mesures urgentes afin de protéger l'intégrité corporelle de toutes personnes.*

*Il s'agit aussi bien de prodiguer les premiers soins à un blessé, que de séparer des auteurs, de protéger des victimes ou d'empêcher, dans la mesure du possible l'extension d'un sinistre.*

*Mais, il s'agit également de venir en aide aux personnes qui ont subi des pressions, menaces ou des sévices ainsi qu'à celles qui sont incapables de discernement.*

**Veiller au respect des lois et règlements, tant fédéraux, cantonaux que communaux.**

*Dans l'application des dispositions légales, le policier constate des faits et les rapportent de manière claire, précise, sincère et correcte à la justice. Dans cette activité, il dénonce donc les infractions commises. La poursuite d'infractions nécessite une bonne connaissance des dispositions légales. Mais, pour être policier, il ne s'agit pas de connaître celles-ci par cœur. Il faut connaître parfaitement les dispositions les plus courantes et l'informatique est une aide précieuse dans ce domaine.*



**Assurer le maintien de l'ordre et la sécurité publique.**

*Nous comprenons par là, tout l'aspect de la sécurité lors de rassemblement de personnes, comme les manifestations. Dans le cadre des matchs de football et de hockey, cette mission est assurée par la police cantonale.*



## Réprimer les contrevenants en matière de circulation routière.

Le contrôle et la surveillance générale du trafic sont des missions de prévention qu'effectue la police de la ville.

## Lutter contre la consommation et le trafic des stupéfiants.

Ce travail se fait en uniforme ou en civil. Le but premier est de limiter la consommation de produits stupéfiants et de poursuivre les infractions constatées.

## Conseiller les citoyens.

Le policier est le représentant des Autorités. Il doit avoir une grande capacité d'écoute et pouvoir être un interlocuteur privilégié. Il ne saura pas tout, mais il doit savoir où trouver la bonne réponse et pouvoir la redonner rapidement à son interlocuteur.

*Le policier doit avoir une parfaite connaissance informatique*

## Effectuer les activités administratives qui découlent de la présence dans le terrain.

Nous bénéficions pour cela des systèmes informatiques de la police cantonale et nos collaborateurs sont, par ceux-ci, parfaitement informés sur la situation sécuritaire en ville. Afin de suivre l'évolution administrative, il est indispensable que le policier soit parfaitement à l'aise dans le domaine informatique et administratif. 30% du travail consiste à la production de documents administratifs.

## Aller à la rencontre de la population .



peuvent être découverts et résolus de cette manière éviteront d'autres travaux administratifs bien plus importants, lorsque le travail d'écoute n'aura pas été fait correctement.

C'est en allant à la rencontre des gens que nous pouvons mieux les connaître et partager les soucis ou leurs problèmes. L'insécurité subjective peut par ce moyen simple et bon marché être ainsi combattue. Mais, les gens que nous rencontrons ont besoin de gagner notre confiance pour nous confier leurs craintes et c'est toute la personnalité du policier, son comportement et son savoir qui rentreront en ligne de compte. La présence du policier dans un quartier peut être, pour certains habitants le seul contact avec l'extérieur. Tous ces problèmes qui



*Le syndrome de Diogène*



*Les enfants et les jeunes méritent toutes notre attention*





## Les missions de la brigade de la circulation et du contrôle du stationnement

### Contrôler le respect des limitations de vitesse par des moyens techniques.

*La pose du radar avec ou sans interception fait partie du lot quotidien d'un agent de la brigade. C'est un domaine très intéressant et technique, permettant d'agir préventivement en matière d'accidents de la circulation.*

### Contrôler l'état des chauffeurs.

*En matière d'alcool au volant, de produits stupéfiants ou médicaments, la police doit être vigilante, car il s'agit non seulement de la sécurité individuelle du conducteur, mais également de la sécurité collective. Un chauffeur peut être inapte à la conduite, simplement par son état de fatigue.*

### S'assurer de l'état et du bon fonctionnement de tous les véhicules en circulation.

*Qu'il s'agisse d'une ampoule ou de freins défectueux, la brigade de la circulation pratique des contrôles dans le cadre des patrouilles de prévention*

### Escorter des convois exceptionnels.

*De nos jours, de plus en plus de véhicules dépassant les normes de poids ou de dimensions circulent sur nos routes. Afin de garantir le passage, la présence de la police est indispensable.*

*Un grand cortège funèbre peut également être escorté.*

### Établir les statistiques en matière d'accidents, de prévention et le trafic routier en général.

*Les statistiques servent avant tout à cibler les campagnes de prévention aux endroits où les accidents de la circulation sont fréquents. C'est pourquoi le personnel de la brigade tient à jour ces données relatives à la sécurité routière.*

### Gérer la circulation et organiser le parage lors de manifestations.

*Chaque manifestation attire de nombreux spectateurs. L'arrivée des véhicules, le parage et le départ de ceux-ci doivent être organisés dans les meilleures conditions possibles.*



## Le service judiciaire et administratif

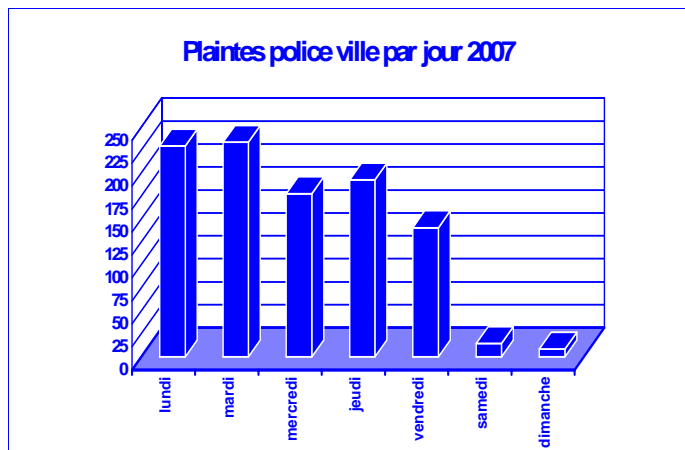
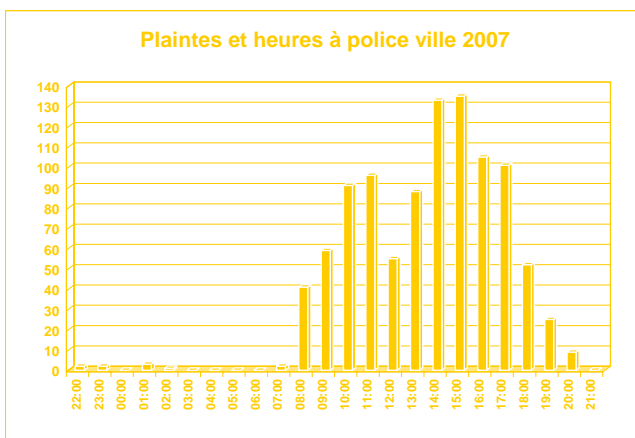
Conjointement à la mise en place du projet « Police 2006 », un « guichet unique » a été ouvert au sein de la police de la Ville de Neuchâtel. Ce guichet permet à la personne qui s'y présente de bénéficier des mêmes prestations qu'elle pourrait obtenir à tout poste de gendarmerie, ceci notamment dans le domaine des plaintes pénales.

**Le service judiciaire et administratif s'occupe de l'enregistrement des plaintes et des enquêtes qui en découlent. Les heures et jours d'ouverture du guichet ont été fixés du lundi au vendredi de 0900 h à 2100 h. Il effectue également des enquêtes spontanées sur la base d'informations parvenues à sa connaissance de diverses façons.**

En 2007, il était composé de 5 collaborateurs. Pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2006 au 30 novembre 2007, le service a traité 1'124 cas dont 1'054 plaintes.

**La plupart des cas sont traités au sein du service, mais quelques affaires sont effectuées en étroite collaboration avec les autres services de la Police cantonale.**

Une collaboration étroite a été mise en place avec le responsable des dépôts de plaintes des Travaux publics de la Ville. Cette dernière entité a déposé 138 plaintes concernant des dommages à la propriété de natures diverses, soit des incendies de poubelles, des dommages à la propriété par graffitis et d'autres dommages à la propriété. Sur ces 138 plaintes, la moitié concerne des dommages à la propriété par graffitis. Il sied encore de relever la collaboration de 2 hommes du service au sein du « Team Graffitis » de la Police cantonale. Lors de plusieurs opérations menées par cette équipe, un des collaborateurs a activement participé à divers actes d'enquêtes.



## Le service de la médiation de la police de la ville

Il comprend un collaborateur policier du corps de police qui est affecté au service judiciaire et administratif. C'est après une formation complète comme policier que notre collaborateur s'est enrichi d'une formation complémentaire de médiateur.

En ce qui concerne la reconnaissance du médiateur, il a été reconnu officiellement par la Fédération suisse des associations de Médiation comme « Médiateur-FSM ». Pour ce qui est de l'activité du médiateur en association, celui-ci a intégré au début de l'année 2007 le comité de l'association « MédiaNE ».

Durant la période de l'EURO 08 à Neuchâtel, il a mis en place une unité de 40 personnes volontaires qui ont œuvrées en ville lors des matchs. *Vous pouvez en savoir plus sur le sujet sur notre site Internet.*



## La brigade urbaine

Elle comprend 9 collaborateurs qui doivent garantir une présence accrue durant les heures d'ouverture des commerces au centre-ville. Le personnel doit établir un bon contact avec les commerçants.

Afin de lutter plus efficacement contre les vols à l'étalage, en partenariat avec les gérants des commerces du centre-ville, la brigade effectue des patrouilles à l'intérieur des magasins, en uniforme ou en civil.

En matière de stupéfiants, de nombreux passages sont effectués lors de chaque patrouille aux endroits connus des services de police, afin d'éviter une scène ouverte. Une aggravation est remarquée sur la consommation et la détention de produits stupéfiants, ainsi que des délits connexes. Un effort particulier a été consenti à la répression de cette activité.

Des affiches de prévention «Vols» et «Stupéfiants» ont été distribuées aux commerçants ainsi qu'aux tenanciers d'établissements publics de la zone piétonne. Durant la période estivale, des patrouilles à vélo ont été effectuées le long des rives du lac et à l'intérieur des enceintes des piscines de Neuchâtel et Serrières. Ces patrouilles sont principalement axées sur la prévention des vols et des déprédations. Cela permet également d'avoir une présence plus soutenue, plus souple et discrète dans certains secteurs en fonction des besoins. Grâce à une présence ciblée et une bonne connaissance du milieu, la brigade urbaine arrive très rapidement à identifier les personnes pouvant faire partie d'une bande et ainsi contenir tout risque de débordement ou de confrontation entre plusieurs équipes.

Elle effectue également des contrôles réguliers de l'usage de la voie publique, particulièrement des musiciens de rues et des vendeurs itinérants afin d'avoir un bon suivi et de faire respecter les directives et les lois à ces derniers, pour obtenir une bonne harmonie entre les différents acteurs du centre-ville.

La brigade urbaine est une nécessité pour le centre-ville et ce pour de la police de proximité est un maillon très important, voire indispensable pour la sécurité publique.



## Policiers de quartier

La police de proximité des quartiers est composée de 3 personnes. Chaque collaborateur a un secteur bien délimité. Ces secteurs sont l'Ouest, le Nord et l'Est de la ville. Par leur présence, leur bonne connaissance du milieu et des habitants, ils assurent une bonne couverture sécuritaire. Ils sont très appréciés et très sollicités par la population. Ils ont établi un bon contact et un climat de confiance avec les habitants et divers organismes.

1'572 nouveaux clients ont été contactés par les trois policiers de quartier et 5'173 sages auprès des habitants ont été effectués. De ces contacts, 641 problèmes ont été annoncés. Des cas lourds et complexes nécessitent une plus longue procédure d'accompagnement. Au total, 7'386 contacts personnalisés de proximité ont été effectués par les collaborateurs.

Les missions principales sont les suivantes :

- Être le 75% du temps dans les secteurs, auprès de la population.
- Contacter, gérer et résoudre les demandes de la population, des commerçants, gérances d'immeubles, concierges, associations de quartiers, sportives, religieuses et culturelles.
- Entretenir un climat de confiance et de sécurité envers toute la population des secteurs.
- Suivre l'évolution de la situation dans le domaine de la circulation, transmettre toutes les informations qui peuvent avoir un effet sur la sécurité des secteurs.
- Veiller à l'évolution de la situation.
- Créer des liens entre les clients et les partenaires internes et externes l'administration communale.
- Enregistrer les plaintes et effectuer la procédure de A jusqu'à Z.



pas-  
ont

de

## La sécurité enfants

Cette activité représente 0,7 poste de travail. Le 80% du temps de la collaboratrice s'effectue dans le terrain. Ce service veille à la sécurité en règle générale aux abords et sur le chemin des écoles.

Dans son activité, l'agente veille au maintien d'un climat serein, notamment par une présence marquée dans les secteurs sensibles. Elle s'intéresse également de près aux problèmes de racket et aux actes de vandalisme souvent effectués sous forme de tags ou autres genres de graffitis.

La collaboratrice et un collègue du quartier ont effectué plusieurs visites dans les centres d'accueils de la Ville. Quelquefois pour une séance d'information et parfois le repas de midi a été pris en commun avec les enfants fréquentant ces locaux. Toujours accompagnée d'un collègue ou d'un inspecteur de la police de sûreté, des visites et des discussions ont été menées auprès de parents d'élèves. Lors de ces entretiens, les enfants étaient toujours présents. Ceci concerne toujours des problèmes rencontrés sur le chemin de l'école. Des cas précis ont nécessité des procès-verbaux d'audition (vol de nourriture et déprédation, racket ainsi qu'un cas de bagarre sur rue "baston").

Le service a participé à des surveillances aux abords des collèges pour des problèmes d'exhibitionnistes. Une surveillance et des contrôles ont été effectués aux abords et dans les WC .

Des rencontres sont organisées avec les directions des écoles afin de favoriser les échanges.

Le service a apporté sa contribution dans le cadre de l'éducation routière pour les examens cyclistes, pour les campagnes de distributions des rentrées scolaires ainsi que lors de la journée «portes ouvertes» du jardin de circulation et durant les semaines qui ont été consacrées à ces activités.

## Naturalisations

Toutes les naturalisations sont traitées par une collaboratrice spécialisée dans le domaine.

Plus d'une centaine de dossiers sont transmis par année. Selon les différents types de rapports, il est nécessaire d'avoir des entretiens avec les demandeurs. Ces contacts ont lieu en principe au poste de police, mais également au domicile du demandeur. Cette activité demande une grande connaissance des us et coutumes des candidats à la naturalisation et une aptitude parfaite à l'écoute.

Notre collaboratrice œuvre également dans des missions de prévention à tous les niveaux.

## Enquêtes

C'est un service qui a été mis en place en 1998 afin de répondre à tous les problèmes de stationnement sur le domaine privé. Il traite plus d'un millier de cas par année. C'est un travail essentiellement fait de recherches et de contacts et nécessitant une parfaite connaissance des moyens informatiques à disposition.

## Établissements publics

La gestion administrative des établissements publics en ville est une activité basée sur la gestion et le suivi des dossiers de chaque établissement. Cette gestion concerne environ 240 établissements. De plus, le service en question effectue toutes les enquêtes pour les modifications de type d'exploitation ainsi que les visites sur place.

Cette activité nécessite au minimum un CFC d'employé de commerce et une parfaite connaissance administrative,

## Éducation et prévention routière

C'est environ 5500 élèves des écoles enfantines, primaires et secondaires qui sont instruits par année, par le service de la prévention et de l'éducation routière. La mission du service est d'éduquer les enfants et les jeunes sur les comportements à avoir sur la route et les risques de celle-ci. De plus, le service en question coordonne et prépare toutes les campagnes de prévention routière ainsi que les supports nécessaires. C'est environ 30'000 conducteurs qui bénéficient de ces campagnes chaque année.



## Taxis

Il s'agit de gérer 19 droits de stationnement pour 39 véhicules environ. Le préposé au service des taxis exerce d'autres activités, mais, le domaine des taxis génère l'élaboration de rapports d'information, l'organisation d'examens pour les chauffeurs ainsi que l'inspection des véhicules.

## Chantiers

Le service participe à 500 séances annuelles concernant des chantiers ouverts sur le territoire communal. Des problèmes touchant à la circulation et à la sécurité des usagers ont été traités, un effort particulier a notamment été fait pour la signalisation et les cheminements protégés. Ce service occupe un collaborateur à plein temps.

## Accueil téléphonique et réception

Il s'agit de la gestion des appels téléphoniques et radio, la transmission de ceux-ci dans les services concernés, les renseignements au public, la gestion informatique des fichiers utilisés dans les activités de police, la surveillance des caméras vidéo, la gestion du fonctionnement de la signalisation lumineuse. Suite aux diverses réorganisations internes, il assure dans sa globalité la gestion administrative des commandements de payer.

L'horaire d'exploitation du central et de la réception adapté au 1er janvier 2006, donne entière satisfaction et n'a généré aucune diminution de prestations pour le public. Une présence a été assurée du lundi au samedi de 06h30 à 21h00 avec fermeture le dimanche et les jours fériés. Tous les événements particuliers en Ville de Neuchâtel ont été couverts, soit par une prolongation d'ouverture, soit une exploitation en continu.

Le service de la réception tient et contrôle la caisse. Il procède à divers encaissements tels que fourrières, amendes, mises en bière. Il tient à jour le fichier des chiens, délivre les médailles et s'occupe de la facturation de la taxe y relative. Il gère aussi les autorisations à l'acte pour la zone piétonne et les vignettes pour le stationnement en zone bleue. Il assure toute la gestion des objets trouvés, répond aux questions du public et prépare les billets pour l'encaissement de la taxe sur les spectacles.

**45'000 personnes** se présentent en moyenne chaque année à la réception alors que le central gère pour la même période quelques **37'000 appels**.

## Service du domaine public

Il effectue la gestion de l'utilisation du domaine public et contrôle tout particulièrement le respect de la réglementation se référant aux forains, aux marchands ambulants, aux musiciens de rues, aux marchés, aux terrasses d'établissements publics, aux cirques et aux chantiers.

D'importantes tâches administratives découlent de ces nombreuses missions, dont : les rapports d'information et les enquêtes, la préparation d'arrêtés à caractère public ou privé, l'établissement d'autorisations et de contrats, les séances de travail, les études diverses et la gestion des dossiers courants.

C'est environ **3'000 pièces** que le personnel de ce service établit chaque année.

## Parcomètres

Le service des parcomètres s'occupe du dépannage, de l'entretien des parcomètres et horodateurs. Il récolte, trie et met en rouleaux l'argent.

Le poids de l'argent transporté est de 11'800 kilos de monnaie, ce qui représente 57'800 rouleaux. Le total de tickets distribués est de 530'000.

Le service s'occupe également de l'affichage dans les vitrines officielles, de l'évacuation des dépouilles animales trouvées, de la pose et de l'exploitation des données du Speedy (mesure et affichage de la vitesse des automobiles).

## Service des ports

Notre collaborateur du service des ports entretient, gère et exploite les ports de la ville. Soit à ce jour 755 places d'amarrage, 40 places privées, 28 places pour les visiteurs, 165 places à terre et 223 cabines et baraques.

## Le saviez-vous ?

La police de la ville de Neuchâtel c'est :

- **65** collaboratrices et collaborateurs
- Des policiers, des auxiliaires et du personnel civil
- On ne **travaille pas 24 heures sur 24**, mais l'organisation du travail se fait selon les besoins réels avec en principe un travail de 8 heures par jour.
- Tout le personnel peut travailler à **temps partiel**.
- Le plan de travail est effectué au minimum un mois à l'avance pour des services particuliers
- Le plan de vacances est connu **une année à l'avance**.
- Il est possible de **manger dans les locaux**.
- Il n'y a **pas de place de parc** pour les voitures privées. Les collaborateurs se conforment aux dispositions générales dans le domaine du stationnement.
- Selon **son activité ou les événements** on travaille le samedi et le dimanche ainsi que la nuit.
- Les **heures supplémentaires** sont comptées à 100, 125 ou 150% selon la période à laquelle elles ont été effectuées.
- Les **grades ne se portent pas** sur l'uniforme de travail.
- La conduite se fait par **des coordinateurs** qui sont également dans le terrain.
- **11 millions** de charges
- **6 millions** de revenus
- **CHF 155.-** de coup moyen par habitant de la commune.